



Mise en demeure de payer un crédit utilisé par ma concubine

Par **tilso**, le **10/04/2015** à **12:31**

bonjour quelle surprise j ai appris par courrier que j étais inscrit au fichier national des incidents de remboursement des crédits. deux courriers de contentieux et une lettre d huissier me de demandant de payer un credit de 3986.77 euros contracter en 2003 a mon nom c est mon ex concubine qui l a utilisé a mon in su et qui ne paye plus evidement depuis 2010 la maison me réclame la solde de tout compte ou il me saisir voiture ect...mon avocate me dit qu il faut que je paye pour porter plainte contre mon ex concubine je suis dans une impasse merci de me donner des solutions

Par **aguesseau**, le **10/04/2015** à **13:30**

bjr,
si ce crédit a été souscrit par votre ex-concubine à votre insu, vous devez déposer une plainte contre elle pour avoir utiliser votre identité sans votre accord et imiter votre signature. mais ceci ne concerne pas l'organisme de crédit qui ne connait que vous, donc les poursuites à votre encontre sont justifiées.
comme le dit votre avocat, vous payez et vous vous retournez contre votre concubine si vous avez les preuves de ses malversations.
cdt

Par **pat76**, le **15/04/2015** à **11:58**

Bonjour

De quand date le dernier impayé?

Les courriers contentieux et la lettre du huissier vous les avez reçus en recommandés ou lettres simples?